

# Dépister le cancer du col: simple et efficace

Le **cancer du col de l'utérus** est, en Belgique, la 6<sup>e</sup> cause de décès par cancer chez les femmes. Il se développe lentement, ce qui permet de le dépister - et de le soigner ! - bien avant qu'il ne devienne dangereux.



Lire le [résumé](#).

Ce dépistage est un geste tout simple, bien connu de la plupart des femmes : le « **frottis de col** », qui est réalisé par le médecin traitant ou le gynécologue.

Cet examen permet de **détecter la présence éventuelle de cellules précancéreuses** au niveau du col de l'utérus, et donc de casser l'engrenage qui mène à la maladie, en entamant un suivi et un traitement local adéquat.

**Feu rouge** : chaque année, environ 650 nouveaux cas de cancer du col sont détectés en Belgique, et environ 200 femmes décèdent des suites de cette maladie.

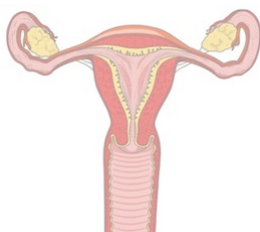
**Feu vert** : le dépistage par frottis permet d'éviter de nombreux cancers invasifs, mais aussi, chez les femmes jeunes, de préserver la fonction du col, qui est de maintenir l'utérus bien fermé pendant la grossesse, et d'éviter ainsi des accouchements prématurés.

## Le frottis, mode d'emploi

Pratiqué par le médecin généraliste ou le gynécologue, le frottis cervical n'est pas plus (ni moins) inconfortable que l'examen gynécologique au cours duquel il se pratique.

Pour ce test, le médecin introduit dans le vagin un spéculum (petit écarteur) et prélève quelques cellules du col de l'utérus en y passant une petite brosse ou une spatule en bois.

Ce geste est rapide et indolore. Le prélèvement est envoyé dans un laboratoire et analysé sous microscope pour vérifier qu'il n'y a pas de cellules précancéreuses ou cancéreuses.



S'il trouve une anomalie, le médecin peut proposer soit un nouveau prélèvement et une simple surveillance pendant quelques mois, soit une coloscopie, un examen pour regarder le col avec une loupe grossissante et éventuellement prélever une biopsie, soit une intervention locale.



Ce test devrait idéalement être pratiqué **chez toutes les femmes entre 25 et 65 ans**.

La ménopause n'est donc pas une raison pour l'arrêter.

**Entre 25 et 65 ans**, sauf cas particulier, un rythme optimal de **3 ans entre chaque frottis** peut être adopté. Cette fréquence suffit à détecter à temps d'éventuelles anomalies.

Feu orange : certaines anomalies repérées lors du frottis guérissent spontanément dans les 6 à 18 mois. Un dépistage trop fréquent n'apporte pas de bénéfices et risque même d'entraîner des inquiétudes et des traitements inutiles.

### Le virus HPV en cause

Plus de 95% des cancers du col de l'utérus sont liés à une **infection persistante** par certains virus appelés **papillomavirus humain** ou **HPV**.

Ces virus très répandus se transmettent très facilement par contact de muqueuse à muqueuse (organes génitaux, bouche).

Ils donnent des infections qui passent le plus souvent inaperçues et qui guérissent spontanément en quelques mois.

Mais parfois, le virus s'installe dans les cellules du col de l'utérus, et y entraîne progressivement des modifications. Dans certains cas, un cancer peut apparaître après 10 à 15 ans.

Bon à savoir : on dispose maintenant de tests permettant de détecter une infection par le virus HPV. Il est

probable que ces tests seront dans l'avenir utilisés dans la stratégie de dépistage des cancers du col de l'utérus.

Des **vaccins contre les papillomavirus humains** ont été développés. Les vaccins actuellement utilisés en Belgique visent, selon les vaccins, entre 2 et 9 types cancérigènes de virus HPV. Deux des vaccins commercialisés en Belgique protègent en outre contre deux autres types de virus HPV (6 et 11), responsables des verrues génitales (condylomes acuminés).

**La vaccination est donc une autre mesure préventive** qui permet de réduire le risque de cancer. Elle est conseillée aux jeunes filles et depuis 2019 aux jeunes garçons et les protège pendant au moins 15 ans. Le vaccin est proposé gratuitement aux adolescents, via la médecine scolaire et/ou le médecin de famille. Il peut également être envisagé, après discussion avec le médecin généraliste, jusqu'à l'âge de 26 ans (voir notre article [Papillomavirus \(HPV\) : vacciner les adolescents](#)).

Bon à savoir : environ 80 % des femmes sont un jour ou l'autre infectées par un HPV. Il n'existe pas de traitement contre cette infection, qui guérit spontanément dans une majorité des cas.

Attention : le vaccin ne protège pas contre tous les virus HPV. Vaccinées ou pas, le frottis reste donc une mesure de prévention indispensable pour toutes les femmes.

## Le frottis, un « compagnon » de (presque) toute une vie

Dans la mesure où les cellules cancéreuses mettent généralement des années à se développer dans l'utérus, il est important de continuer à contrôler jusqu'à 65 ans (et parfois plus tard), par un frottis, qu'aucun processus de ce type n'est en cours.

Plus un problème est découvert tôt, moins le traitement est invasif et moins il risque de menacer la fertilité.

Le pronostic du cancer du col de l'utérus est lié à son stade de développement : une détection à un stade précoce, lorsque la maladie est encore très localisée, augmente fortement les chances de guérison.

Feu orange : outre l'absence de dépistage par frottis, certains facteurs de risques accroissent le risque d'évolution cancéreuse en cas de lésions des cellules du col de l'utérus : le tabagisme, d'autres infections ou inflammations du col ou encore la co-infection par le VIH (anciennement virus du SIDA).

- ◆ Le cancer du col de l'utérus peut être dépisté et soigné précocement, et ainsi guérir sans séquelles.
- ◆ Le dépistage concerne toutes les femmes entre 25 et 65 ans. Il est réalisé actuellement par un frottis du col, à répéter tous les 3 ans.
- ◆ Dans la presque totalité des cas, le cancer du col est provoqué par une infection chronique du col par un

papillomavirus humain (HPV). Un vaccin protège, mais seulement contre certains groupes d'HPV. On ne connaît pas encore la durée de cette protection. Les femmes vaccinées doivent donc pratiquer le dépistage.

*Photo ©Chubphong - Fotolia.com, Photo ©Olivier Thuret - Fotolia.com, Photo ©turhanerbas- Fotolia.com*

Dernière mise à jour le 22/07/2021

#### Références

- [Référentiel](#) « Le dépistage du col de l'utérus, parlez-en avec vos patientes ». DGS du Ministère de la FWB.
- [Programme de dépistage du cancer du col de l'utérus](#). Site du Centre communautaire de référence pour le dépistage des cancers.
- Conseil Supérieur de la Santé. Vaccination contre les infections causées par la papillomavirus humain. Bruxelles: CSS: 2017. Avis 9181.